

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00587 Numéro SIREN : 802 659 979 Nom ou dénomination : A.D. PROMOTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2024 sous le numéro de dépôt 1592

BILAN ACTIF

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises				412 158	412 158	100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	296 600		296 600	23 000	273 600	NS
	Autres créances	4 130 179		4 130 179	220 647	3 909 532	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	5 391		5 391	69 254	63 863	92.22
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	4 432 169		4 432 169	725 059	3 707 110	511.28
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 432 169		4 432 169	725 059	3 707 110	511.28

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale	100		100	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 573		2 573	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	86 523	2 673	83 850	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	90 196	3 673	86 523	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	618 933	558 933	60 000	10.73
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	413 228	129 148	284 081	219.97
	Dettes fiscales et sociales	779 812	33 305	746 507	NS
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	2 530 000		2 530 000	
	Total IV	4 341 973	721 386	3 620 587	501.89
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 432 169	725 059	3 707 110	511.28

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 341 973 721 386

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	296 600	296 600	
Taxe sur la valeur ajoutée	227 668	227 668	
Débiteurs divers	3 902 510	3 902 510	
TOTAL	4 426 779	4 426 779	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	413 228	413 228		
Impôts sur les bénéfices	23 174	23 174		
Taxe sur la valeur ajoutée	756 638	756 638		
Groupe et associés	618 933	618 933		
Produits constatés d'avance	2 530 000	2 530 000		
TOTAL	4 341 973	4 341 973		

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 002
Total	119 002

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 530 000
Total	2 530 000

A.D. PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 34 Avenue Berthie Albrecht
83120 Sainte Maxime

R.C.S. Fréjus 802 659 979

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois,
Le trente juin,
A dix heures,

Les associés de A.D. PROMOTION, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation de la Présidente.

La séance est présidée par **Mme Justine DELEVAL**, Présidente.

Le Président constate qu'est également présent :

Monsieur Arnaud DELEVAL,
Propriétaire de 43 actions

Madame Isabelle DELEVAL
Propriétaire de 15 actions

PSA SC
Propriétaire de 14 actions
Représentée par Monsieur Stéphane ARMAND

Madame Justine DELEVAL
Propriétaire de 10 actions

Monsieur Stefan EDBERG
Propriétaire de 8 actions

Madame Marie DELEVAL, Propriétaire de 10 actions

seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,

Handwritten signatures and initials:
rtd, J.D., S.B., and other illegible marks.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227.10 du code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227.10 du code de commerce, établis par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 86 523 €, décide de l'affecter comme suit :

~ Poste « report à nouveau » : 86 523 euros

Le poste « report à nouveau » sera désormais créateur de 89 096 euros.

J. D.
MD /st S. B.